- des champs de bataille nationaux: (a) pour les dépenses administratives, \$5,500; (b) pour l'entretien du parc des champs de bataille nationaux, \$30,000; (c) pour l'entretien de la tour Martello, \$450, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 73. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une contribution à l'université McGill pour l'entretien d'un bureau régional pour le Canada, pour le Catalogue international pour la littérature scientifique, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 74. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la *Canadian Press Limited*: dépenses d'un service national de nouvelles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 75. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la presse associée canadienne, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 76. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de six cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Loi de l'Impôt sur le revenu de 1917 (les nominations à cet effet peuvent se faire sans tenir compte des dispositions de la Loi du Service civil), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 77. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à l'Association antituberculeuse canadienne, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 78. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Canadian Handicraft's Guild, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 79. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide à la section canadienne de la St John Ambulance Association, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 80. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Victorian Order of Nurses, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 81. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boys Scouts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 82. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 83. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention à la Société Royale du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 84. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie Royale des Arts, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 85. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une subvention au Canadian Mining Institute, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 86. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de cinq millions de dollars soit accordée à Sa Majesté pour des secours pour les sinistrés d'Halifax, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 87. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de dix-neuf millions cent seize mille deux cent soixante dollars et soixante quinze cents soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur: traitements et allocations, \$9,843,085.25; service postal, \$8,234,337.50; divers, \$843,838; territoire du Yukon, \$195,000, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1919.
- 88. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les cinq sixièmes de un million et cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce: traitements,